



SECTION du BAS-RHIN

POUR NOUS JOINDRE
pendant la crise sanitaire :

fo.dgfip67@gmail.com
fo.dgfip.bas-rhin@gmail.com

06.09.18.72.27

AUDIOCONFERENCE du 6 mai 2020

Les questions de FO DGFIP 67 / Les réponses de la Direction
(posées la veille au soir)

En préambule la direction a ouvert l'audioconférence avec la note sur les congés et artt - à consulter sur le site FO DGFIP 67 - datée du 29/04 mais sortie hier, qui seront retirés aux agents en ASA et en télétravail :

- *Période du 16/03 au 16/04 : 5 jours d'ARTT seront retirés aux agents en ASA, avec proratisation si l'agent n'a pas été en ASA sur l'ensemble de la période*
- *Période du 17/04 à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou au retour effectif au travail : 5 jours d'ARTT ou de congés retirés aux agents en ASA ; possibilité pour l'employeur d'imposer 5 jours de congés aux agents télétravailleurs partiels sur cette période.*

NB : la DG a finalement renoncé à imposer ces congés obligatoires aux télétravailleurs sur l'ensemble de cette période.

Pour mémoire, FO s'est opposée, à tous les niveaux, à cette mesure et continue de réclamer l'abrogation de l'ordonnance Dussopt.

La Direction a ensuite embrayé avec les ASA :

A partir du 11/05 (ou plus tard si le 67 ne bascule pas à cette date), il y a reprise progressive du travail. A la mise en place effective du plan de reprise d'activité, les ASA ne concerneront plus que les personnes fragiles recensées et les personnes empêchées, notamment pour garde d'enfant(s).

A compter du 1^{er} juin, les parents ne souhaitant pas mettre à l'école leur(s) enfants(s) devront prendre des congés.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) :

A quelle date le PRA 67 sera-t-il finalisé et connu des agents ? Selon quel calendrier ? Le PRA sera-t-il adapté au contexte local ? Y aura-t-il concertation

avec les chefs de service ? Comment allez-vous mettre en place la progressivité de la reprise ?

La semaine prochaine va encore être une semaine de transition.

Le PRA national et différents guides ont été transmis aux chefs de service. Le PRA 67 sera discuté avec les chefs de service à compter de demain et la semaine prochaine.

Le PRA 67 sera adapté au contexte local sur la base de 3 critères :

- *Disponibilité des agents (non malades, non fragiles, pas de garde d'enfant)*
- *Contexte extérieur (transports publics, ouverture des écoles et des crèches)*
- *Aménagement des locaux pour respecter la distanciation locale*

La Directrice a répété que l'accueil physique, lorsqu'il sera à nouveau autorisé, probablement pas avant le 20 mai, devra rester l'exception.

Il n'y aura pas d'accueil en MFS... (NDLR : encore heureux !) mais l'accueil en visio devrait être développé.

Il n'y aura pas d'ouverture des trésoreries !

Enfin, il n'y aura pas de reprise de l'accueil physique pour les quitus auto.

Dans tous les cas d'accueil sur RDV, la caisse ne sera pas ouverte.

Les agents exerçant une mission en priorité 3 (pour l'essentiel, le recouvrement forcé et les agents nomades) peuvent revenir au travail en présentiel s'ils le souhaitent et si les précautions sanitaires de distanciation sont remplies.

- **Avec la mise en place de déconfinement, les horaires de travail et de présence dans les services continueront-ils d'être adaptés (rotation, heures d'arrivées, de départ, nombres d'heures) ? Quelles consignes allez-vous donner ?**
- **Le retour au travail tiendra-t-il compte de difficultés de fonctionnement des réseaux de transports publics ?**

Pour la Directrice, s'il existe un problème de transport, il faudra voir au cas par cas mais les horaires décalés le matin impliquent des horaires décalés le soir....

A FO DGFIP 67, nous ne l'entendons pas ainsi : avec, à partir du 11 mai, 50% des TER (inFO en +) et 30% des tram, la Direction doit aussi s'adapter, comme l'a demandé le Président de la République lui-même, et adapter les horaires de travail de certains agents, en particulier des parents qui devront aller chercher leurs enfants à l'école ou à la crèche (quand elles seront ouvertes), puisque le gouvernement souhaite que les français retournent au travail !

Sinon cela revient à exiger de certains agents de réussir la quadrature du cercle...

Le but de la reprise est bien de continuer à protéger au maximum les personnes et pas de les exposer après 2 mois de confinement !!

A ce jour, la direction locale n'a cependant pas tous les éléments de cadrage et attend donc des réponses de la DG.

- **Comment les agents vont-ils être informés de leur position administrative après le déconfinement (agents devant reprendre le travail, date à laquelle ils reprennent, agents restant en ASA, en télétravail) ?**

Les chefs de service ont pris contact, normalement par téléphone, avec chacun des agents, hier et aujourd'hui.

- **Nous garaissez-vous que tous les agents actuellement en télétravail le resteront (au moins ceux qui le souhaitent) afin d'éviter un retour physique important dans les services ?**

Les 300 agents bas-rhinois télétravailleurs, soit 25% de l'effectif, n'ont pas vocation à revenir dans les bureaux avant septembre, sauf s'ils le souhaitent, et si le respect des règles de distanciation dans les bureaux le permet.

Le matériel de télétravail des agents revenant en présentiel, ainsi qu'une vingtaine de micros portables attendus le 18 mai (ceux des contrôleurs stagiaires), sera redistribué à des agents en ASA.

- **Même question pour les agents dits « fragiles » ?**

Ces agents resteront en ASA après avis du médecin de prévention. C'est bien le MDP qui se prononcera sur la fragilité de l'agent et non le service RH. Un certificat du médecin traitant, adressé au médecin de prévention, est le bienvenu.

- **Avez-vous déjà une information sur les conditions de restauration collective des agents après le déconfinement ?**

Pour Simonis, plats froids. Pour Picquart, même chose si au moins 25 personnes. Rien à ce stade pour les autres restaurants collectifs. Le remboursement forfaitaire continuerait de s'appliquer.

SECURITE :

- **Avez-vous reçu le vademécum annoncé la semaine dernière ?**

Reçu et diffusé aux chefs de service.

- **Si oui, pouvez-vous nous en dire plus, en général, et plus spécifiquement pour les agents nomades sur lesquels je vous avais interrogé la semaine passée ?**

Ce vade-mecum sera étudié en groupe de travail avec les organisations syndicales. Il n'y a aucune mention spécifique aux missions nomades ; elles ne reprendront pas tout de suite.

- **Les protections en plexiglas ont-elles été reçues ? Comment et par qui seront-elles installées ?**

Celles du SDNC devraient être livrées ce matin. Celles commandées au secteur privé devraient arriver au plus tard la semaine prochaine.

Elles seront installées par les agents de la Logistique et fixées par du scotch double face.

Leur installation « est la condition pour commencer à recevoir du public !! »

Le nettoyage de ces plaques sera un sujet délicat et important, notamment par rapport au marché de nettoyage.

- **Comment avez-vous réparti la soixantaine de téléphones portables reçus la semaine dernière ?**

La répartition a débuté par les SIP Illkirch, Haguenau, Strasbourg, Schiltigheim et Wissembourg.

Les casques audios ont été livrés à Molsheim mais semblent rencontrer peu de succès

- **Quels sont précisément les services dotés de masques ?**

Les masques sont distribués sur demande du chef de service.

3350 masques ont été distribués à ce jour à 35 unités de travail hors Direction (toutes les unités sauf le contrôle fiscal et les plus petites trésoreries qui n'en ont pas demandé).

La Préfecture va recevoir 500 000 masques, pour toutes les administrations de l'Etat sauf l'Education Nationale.

La DRFIP a fait connaître ses besoins sur la base d'une dotation de tous les agents des SIP et des 2 trésoreries actuellement ouvertes (soit 778 personnes) ainsi qu'une clé de répartition de +10% par semaine en estimation haute (ce qui permettrait de doter tous les agents du département pour fin juin) et de +5% par semaine en estimation basse (ce qui permettrait de doter tous les agents pour fin juillet).

A ce jour, les employeurs ne sont pas tenus de fournir des masques à leurs salariés pour les transports en commun.

MUTATIONS :

- **Maintenant que les dates nationales sont connues, avez-vous défini un calendrier pour les mouvements locaux ou allez-vous le faire prochainement ?**
- **Régularisation des ALD : dans ce calendrier, où se situera la régularisation des ALD ? Seront-ils contactés directement par le service RH ?**

Un planning devrait être communiqué aux agents pour fin mai.

Les ALD seront contactés par les RH préalablement pour savoir s'ils veulent bénéficier de la régularisation.

Les organisations syndicales qui ont des élus dans les anciennes CAPL seront concertées sur les mouvements locaux, probablement en bilatéral avec RH.

FO DGFIP 67 ayant des élus dans les 3 CAPL, faites nous remonter vos demandes de mutation locales et vos situations particulières, nous serons en capacité de défendre votre dossier !

Pour les mutations nationales, FO DGFIP est aussi là pour vous ! [Voir le Flash Mutations du site national](#).

PROCHAINS RDV AVEC LA DIRECTION :

.Demain, jeudi 7 mai, groupe de travail (GT) Direction/O.S. à 13H30 relatif aux plans d'installation des agents dans les services après le déconfinement.

.Mardi 12 mai à 9H, nouveau GT, toujours au sujet des modalités du déconfinement.

.CHSCT le 13/05 à 13H30.

.Prochaine audioconférence locale jeudi prochain, le 14/05, à 13H30.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et vos remarques avant ces réunions !

.CTL audio le 28/05 (For Pro, budget 2020, rapport d'activité 2019, campagne IR).